



Projet politique de la CMCAS PARIS

Adopté au Conseil d'Administration du 15 novembre 2012

Sommaire

<i>Préambule</i>	2
<i>Les Objectifs</i> :	4
<i>Les Actions</i> :	5
<i>La Proximité</i>	5
<i>Le lien social par le réseau solidaire pour tous</i>	5
<i>La santé</i>	5
<i>La communication</i>	6
<i>La solidarité et l'action sociale</i>	7
<i>Les activités culturelles</i>	7
<i>L'accès aux activités physiques et sportives</i>	8
<i>La jeunesse</i>	8
<i>Les jeunes agents</i>	9
<i>Les agents en inactivité de service et les titulaires de pensions de réversion</i>	9
<i>La restauration méridienne</i>	10
<i>Le patrimoine</i>	10
<i>Notes personnelles</i>	11

Préambule

Dans le contexte particulier que nous connaissons actuellement à travers la transformation des entreprises et le bouleversement des structures de travail il est nécessaire d'adapter nos organismes sociaux à ce nouveau contexte dans un souci d'efficacité pour les affiliés et de pérennisation qu'elles que soient les futures transformations des entreprises.

Ceci en défendant les valeurs essentielles qui répondent depuis toujours aux besoins des agents et de leurs familles, celles de solidarité, de démocratie, d'émancipation et d'unicité de traitement.

Il ne s'agit évidemment pas de réitérer continuellement les mêmes actions. La société évolue et les souhaits en matière d'activités sociales ou de protection sociale sont aujourd'hui bien différents de ce qu'ils pouvaient être dans les années d'après guerre. Il nous faut donc prendre en compte continuellement les mutations sociales qui apparaissent tout en respectant les valeurs essentielles qui sont les nôtres.

Dans le cadre de la modification de l'article 25 du Statut National des IEG qui fixe le cadre juridique dans lequel s'inscrit le fonctionnement des CMCAS, celles-ci se voient confier de nouvelles missions :

- L'article 1 du Règlement Commun des CMCAS indique

Les CMCAS ont pour but d'administrer les activités sociales instituées en faveur du personnel et de leurs ayants droit...

- L'article 3 détaille certains points

Les activités sociales ont vocation à répondre aux besoins de l'ensemble du personnel de la branche des IEG (actifs et inactifs) et de leur famille en matière de vacances, de loisirs, de culture, de solidarité et d'action sanitaire et sociale.

Les activités sociales développées par les organismes sociaux des IEG se veulent émancipatrices et empreintes d'égalité de traitement, de solidarité et de justice. Elles doivent, entre autres, assurer les actions suivantes :

- *Accueillir les bénéficiaires et assurer le lien social notamment avec les personnes : âgées, touchées par le handicap, malades,...*
- *Recenser les besoins de tous les bénéficiaires et à tous les niveaux afin que les actions sociales engagées y répondent le mieux possible.*
- *Assurer la cohérence et l'efficacité des actions.*
- *Agir pour le droit à la santé, au travail comme dans la vie privée, par l'éducation et la prévention.*
- *Promouvoir la solidarité et développer l'action sanitaire et sociale.*
- *Permettre l'accès à la culture, à la diffusion culturelle, à la création artistique dans sa diversité et à la connaissance par la voie de l'éducation populaire.*
- *Favoriser l'accès aux loisirs et aux activités physiques et sportives de qualité pour tous.*

Ce rappel aux textes réglementaires permet de revenir sur le leitmotiv qui anime notre démarche émancipatrice, de démocratie participative, sur les bases solidaires de progrès et de justice sociale.

Quel que soit l'environnement social, économique ou professionnel dans lequel peuvent évoluer les actions de la CMCAS, la dimension revendicative ne peut être absente et doit intégrer le lien entre protection sociale, garanties collectives, activités sociales et mutualistes.

Cela se traduit par une Politique Sociale qui est en rupture complète avec les orientations actuelles voulues par nos dirigeants et gouvernants. Notre projet se construit à partir des valeurs d'unicité de traitement, de solidarité, de dignité et d'émancipation de l'individu. Elles constituent un formidable levier pour que se retrouve une grande partie des salariés complètement déstabilisés par la multitude des réformes et les conséquences néfastes qu'elles engendrent sur l'individu.

Notre ambition étant celle de construire des activités qui sont le vecteur d'un progrès social c'est là un véritable lieu de résistance pour les affiliés qui nous est donné de construire au regard d'une société qui cherche à transformer le citoyen en simple consommateur.

Les orientations doivent également prendre en compte la spécificité de notre CMCAS pour laquelle une majorité des bénéficiaires n'habitent pas sur son territoire. **L'enjeu est donc de mettre en place sur le territoire Ile de France un accès aux Activités Sociales et de Santé pour « TOUS » et « PARTOUT ».**

C'est pour cela que nous avons l'ambition de construire, avec les CMCAS de l'Ile de France, **des activités sociales** pour tous les actifs et les inactifs de la branche des Industries Electrique et Gazière et leurs familles **qui portent les valeurs de solidarité, de démocratie, d'émancipation et d'égalité de traitement.**

Les orientations politiques de notre projet, élaboré dans une démarche pluraliste, visent à renforcer notre gestion ouvrière pour favoriser l'expression des besoins sans tabou. Se revendiquant de l'éducation populaire notre objectif prioritaire s'inscrit dans le besoin d'émancipation des salariés pour les aider à construire des réponses à leurs attentes, en matière de santé et de prévention, d'action sanitaire et sociale, de solidarité, de logement, de formation, de vacances, de restauration méridienne et de loisirs, de sport, de voyages et bien sûr d'accès à la culture sous toutes ses formes.

Par ailleurs, l'Ile de France constitue une référence dans les domaines :

- de la santé, par le potentiel que représentent les structures d'accueil de professionnels de santé, d'hôpitaux référents, et centres de recherches, des établissements mutualistes et des structures associatives. De plus les gaziers et électriciens doivent mesurer l'enjeu que représente la présence du CNS, du CMS et la maison médicalisée d'Andilly ;
- de la restauration car il concentre 40% des restaurants et de la production de repas méridiens de la CCAS ;
- de la culture et des loisirs. L'île de France est la 1ère région européenne dans le domaine de la culture, du tourisme, et des loisirs. Le patrimoine de l'Ile de France, ses parcs de loisirs, les nombreux salons et événements sportifs qui y sont organisés, les axes de communication ... sont des atouts incitatifs pour ses résidents mais plus largement pour l'ensemble des bénéficiaires.

La mixité sociale est un élément clé du socle de nos activités sociales. Elle permet de faire vivre la solidarité. Il faut veiller à ce que l'accès aux activités sociales décentralisées bénéficie à l'ensemble des bénéficiaires tout en assurant la mixité sociale.

La gestion du salaire différé (fond du 1%) des ouvriers des IEG, par les salariés et pensionnés, via leurs représentants élus démocratiquement, est un acquis commun et indissociable qu'il convient de pérenniser, Cette démocratie s'entend par des élections organisées régulièrement et selon un processus citoyen et responsable excluant le vote électronique. La priorité doit être donnée aux bureaux de vote de proximité au plus près des lieux de travail pour les actifs et des lieux de vie pour les inactifs.

Les Objectifs :

- Bien repérer les besoins sociaux en fonction des différentes catégories de population.
- Orienter les moyens vers la réponse aux besoins des bénéficiaires
- Pérenniser, développer et animer les lieux d'accueil de proximité que sont les SLV en favorisant la démocratie participative.
- Renforcer la proximité et le lien social en développant la prévention en matière de santé et l'action sanitaire et sociale au service des familles.
- Faire que notre réactivité au traitement des dossiers soit la plus courte possible.
- Développer l'accès aux activités culturelles et sportives et en particulier pour les bénéficiaires ayant de faibles revenus sans exclure les autres.
- Créer les conditions de soutien aux personnes en difficulté grâce au réseau solidaire et y organiser des temps de rencontre.
- Agir pour le droit à la santé au travail comme dans la vie privée par l'éducation et la prévention.
- Pérenniser et développer les séjours de proximité de l'enfance et de la petite enfance.
- Améliorer et développer l'accès des salariés à la restauration méridienne CCAS.
- Développer les actions de formation pour le personnel de la CMCAS ainsi que pour les agents qui souhaitent s'impliquer dans les activités sociales avec l'aide d'IFOREP.
- Affirmer notre engagement progressiste, humaniste, émancipateur y compris à l'international,
- Défendre la gestion pluraliste par les seuls salariés et leurs représentants,
- Résister aux assauts du gouvernement et du patronat contre les garanties collectives dont la protection sociale, notre statut et la défense du 1% (ainsi que la récupération de toutes les sommes dues)
- Conquérir des droits nouveaux pour les salariés et les activités sociales
- Mener les actions nécessaires pour le développement des activités sociales et leur reconnaissance sur le périmètre de la CMCAS en particulier
- Agir pour que la CAMIEG ait les moyens de sa politique. Le fonctionnement de l'antenne IDF et ses points d'accueil de proximité doit être une priorité.

- Mener les actions nécessaires pour le maintien et le développement du patrimoine socioculturel des électriciens et gaziers parisiens (Mandela, Vistule, St Leu, etc....)
- Obtenir les moyens humains et financiers nécessaires auprès des employeurs pour le bon fonctionnement des activités sociales

Les Actions :

La Proximité

Pérenniser, développer, animer les lieux d'accueil de proximité, les SLV

Les SLV sont les structures politiques de proximité et le pilier du lien social. Elles doivent être le lieu incontournable de l'information, de l'expression démocratique, de la solidarité entre les agents, de l'émanation et de la construction de projets.

Pour y répondre nous devons nous attacher à ce que les élus en SLV aient les moyens de ces ambitions tant en terme de formations que de moyens pour agir. Nous devons également nous attacher à ce que l'accueil des bénéficiaires en SLV se fasse à égalité de traitement en ouvrant à une meilleure répartition géographique des affiliés actifs et inactifs dans chacune des SLV.

La réalisation de projets par l'intermédiaire d'une démocratie participative dans chaque SLV passe par le fonctionnement des bureaux de SLV. En effet c'est par l'intermédiaire de cette représentation politique que doivent se réaliser les projets en SLV sur le lieu de travail validés par la CMCAS.

De par leur relation permanente au plus près des agents, les SLV sont tout à fait pertinentes pour repérer les difficultés sociales rencontrées par certains affiliés afin que la CMCAS puisse prendre des mesures particulières dans le traitement des dossiers après les interventions faites auprès des employeurs et des autorités de tutelle.

Le lien social par le réseau solidaire pour tous

Avoir du lien social consiste à s'épanouir au sein d'une société humaine digne de ce nom. Par cette définition l'isolement physique n'est pas la seule cause de rupture. Le mode de vie culturelle et les organisations de travail construisent ce lien social.

La CMCAS met en place un réseau solidaire pour renforcer ce lien social avec tous les bénéficiaires. Cela passe par une meilleure connaissance des agents actifs et inactifs en difficulté et par le souci constant d'élargir le nombre de volontaires actifs et inactifs. Les SLV sont évidemment la structure de proximité par laquelle prend forme ce lien solidaire.

Nous devons veiller à donner tous les outils nécessaires aux visiteurs volontaires qui sont impliqués dans ce réseau, aujourd'hui auprès des plus âgés de nos bénéficiaires, c'est pourquoi leur formation des membres du réseau doit rester une priorité, afin de donner encore plus d'efficacité à notre action.

De nouvelles formes de déploiement du réseau Solidaire vers d'autres publics sont à construire rapidement.

La santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Au regard de cette définition de la santé de l'OMS que nous faisons notre, il nous faut appréhender le domaine de la santé sous un aspect général des conditions de vie et de travail de nos ressortissants.

Alors que les conditions de travail se dégradent et que le droit à l'accès aux soins est remis en cause par la politique du gouvernement, il est essentiel de travailler en lien avec tous les partenaires internes ou externes à l'entreprise du domaine de la santé.

Sur les lieux de travail les CHSCT, les assistantes sociales, les services de médecine du travail et de contrôle doivent être mis en situation de travailler en lien avec la CMCAS et sa Commission Santé sur des projets favorisant la santé des actifs et des inactifs de la branche des IEG.

Avec des partenaires de la société civile (Ville de Paris, réseau mutualiste,...) il serait intéressant au regard des moyens médicaux et de santé disponibles sur la Capitale et à partir des besoins de nos bénéficiaires, de participer à la construction d'un réseau. Cela doit se faire en lien avec la CAMIEG et également avec les professionnels rattachés à nos structures (CNS, CMS).

La Commission Santé a déjà présenté 3 conférences (risques psycho-sociaux, prise de médicaments, « Bien vieillir ». Elle va poursuivre le développement d'actions de prévention (atelier mémoire, prévention des chutes,...) en liaison avec la CAMIEG de manière logistique et financière.

Pour cela, nous revendiquons dès à présent une utilisation plus importante des réserves disponibles (à minima 380 millions d'Euros) qui appartiennent aux électriciens et gaziers actifs et inactifs. Des moyens humains et financiers doivent ainsi être affectés à ces actions de prévention et à l'amélioration importante des remboursements (auditifs, dentaires, lunetterie,...).

Quoi qu'il en soit au vu de l'importance politique d'un tel sujet il y a urgence à construire un véritable projet santé capable de répondre aux attentes de nos affiliés toutes générations confondues et, au regard du coût de la santé, en maintenant et défendant les structures actuelles (CNS, CMS, Andilly, CCAS et la restauration méridienne, etc....).

La communication

La communication de la CMCAS doit être au service du projet politique de la CMCAS et des actions engagées.

Le journal de la CMCAS, support incontournable des activités proposées, aide la mise en cohérence du projet politique.

Toutes les nouvelles communications (site Internet, lettre d'information, applications téléphones mobiles, ...) doivent être développées pour s'adapter à l'évolution des moyens de communication.

Cependant, rien ne pourra remplacer la proximité physique pour développer nos activités sociales et de santé.

La communication doit permettre le débat et l'échange entre les bénéficiaires actifs et inactifs, qui restent les seules garanties d'une vie démocratique des activités sociales et de santé.

La solidarité et l'action sociale

Au service de la solidarité, le fonds d'action sanitaire et sociale comporte de nombreuses aides à la famille, aux personnes en situation de handicap aux bénéficiaires âgés. Notre communication en supporte la diffusion la plus large possible. La CMCAS doit également contribuer à apporter des réponses aux besoins des familles en matière de structures d'accueils pour les jeunes enfants, pour les personnes âgées en grande difficulté, pour les personnes handicapées. Elle devra veiller à l'équité dans l'attribution des aides aux bénéficiaires.

Revendiquer des moyens d'existence à la hauteur des besoins de chacun est la première des réponses en terme de solidarité. Ce qui nécessite la participation de tous les bénéficiaires à la construction du rapport de force favorable à la classe ouvrière face au capital.

Les activités culturelles

La question récurrente de l'émancipation humaine est toujours d'actualité. Développer l'esprit critique par l'accès à la diffusion culturelle et la création artistique est une des valeurs que notre CMCAS a à cœur de défendre. De par la grande hétérogénéité du salariat affilié à notre CMCAS il existe un écart important entre une population qui « va à la culture » et une population qui reste à l'écart du champ culturel.

Nous avons la responsabilité de proposer des activités qui ont un sens, celui de permettre aux participants de développer leur esprit critique sur un territoire où l'offre culturelle est importante.

L'accès à la culture ne doit pas s'entendre seulement comme une offre à voir des spectacles mais bien de créer les conditions de rencontres humaines entre artistes et salariés de différents milieux.

Cela doit être un souci permanent dans le contenu des activités que nous proposons, pour y répondre nous devons intégrer systématiquement la question de l'apport culturel.

Dans le cadre du projet culturel régional des CMCAS de l'Île de France, nos affiliés bénéficieront des structures au plus près de leurs lieux de domicile et de travail.

Il existe sur Paris mais également sur toute la région, une multitude de théâtres de quartier et de cinémas d'art et d'essai qui pratiquent des politiques, dans leur programmation, qui aident au développement de l'individu. Travailler avec celles-ci pourrait nous permettre de proposer à nos affiliés tout un réseau culturel qui reste attaché aux valeurs émancipatrices que nous défendons.

Les partenariats que construit la CCAS avec les acteurs du monde culturel sont à mettre à disposition des bénéficiaires de notre CMCAS.

Nous devons aussi créer les conditions de l'accès à une vie culturelle pour les bénéficiaires exclus que ce soit pour des raisons financières ou en situation de handicap.

De plus, nous devons favoriser sur chaque site de travail la mise en place, là où elles n'existent pas, de bibliothèques/médiathèques, de la restauration méridienne CCAS et en favoriser le développement.

L'accès aux activités physiques et sportives

A tout âge, la pratique sportive est un vecteur d'épanouissement en solidarité, en convivialité, en rencontre et en découverte. Elle a aussi toute sa place en matière de prévention – santé. Le club « US GAZELEC PARIS IDF » rattaché à notre CMCAS porte ces valeurs auprès des bénéficiaires de la CMCAS Paris et de ses adhérents.

Il y a lieu également de valoriser les actions menées par l'ensemble des sections sportives en communiquant plus régulièrement sur les activités réalisées et à venir.

La promotion du Handisport est aussi une valeur de solidarité envers les bénéficiaires en situation de handicap. La CMCAS Paris doit y contribuer avec ses structures mais aussi avec son club « USGAZ ELEC PARIS IDF ».

La jeunesse

Afin de mieux connaître les besoins de nos jeunes ayants droits il y a lieu d'organiser des rencontres notamment autour des séjours CCAS. Des réunions Parents Enfants pourraient être faites avant et après les séjours.

Les bilans qui seraient effectués à l'issue de ces rencontres seraient des supports pour organiser des activités envers cette population.

Des actions sont à mettre en œuvre notamment :

- Réfléchir à la création et au contenu des séjours de proximité avec les équipes d'encadrement.
- Réfléchir sur la présentation aux parents des séjours de centre vacances et loisirs.
- Effectuer un bilan de retour de satisfaction des enfants et des parents.
- Optimiser le nombre des titulaires de BAFA, et valider les équipes d'encadrement de CVL. Avoir une meilleure connaissance des ayants droits titulaires du BAFA, les suivre (par exemple au niveau de l'engagement durant 2 ans pour nos activités sociales), les solliciter pour qu'ils participent aux activités jeunes de notre CMCAS, renouveler ce groupe lors de l'examen et de l'attribution des nouvelles demandes de formation.
- Organiser l'information des 15/17 ans et de leurs parents, sur l'organisation des voyages pour aider ces jeunes à acquérir plus d'autonomie.
- Mieux communiquer sur l'importance des convoyages auprès des agents par l'intermédiaire des SLV. Travailler en amont avec les volontaires sur leur implication et leur rôle auprès des enfants pendant le voyage.
- Rechercher des occasions pour développer auprès des enfants des activités ludiques mais qui ont également des apports culturels intéressants. Organiser par exemple la participation des enfants aux événements forts dans lesquels la CCAS est partie prenante (festival de cinéma pour enfants à Paris, festival de la BD à Angoulême, festival du livre de jeunesse à Montreuil ...)

Des initiatives permanentes sont à prendre pour favoriser l'encadrement de nos jeunes par les électriciens et gaziers à travers le dispositif « Prenez le relais ». Ce dernier permet à des agents d'encadrer sur le réseau de la CCAS en étant détachés par les entreprises de la branche des IEG.

Les jeunes agents

Les nouveaux embauchés attendent beaucoup des activités sociales. La vision consumériste de certains ne doit pas être un obstacle à les rencontrer. Organiser des journées d'accueil pour les nouveaux embauchés reste le moyen de leur présenter les activités sociales des IEG originales par leur financement et par leur gestion ouvrière. La politique du « PAR » et du « POUR » qui permet à chaque bénéficiaire d'être acteur de ses activités sociales mérite une présentation soutenue. Mieux informés, ils seront mieux armés pour la mettre en œuvre.

En déclinaison des valeurs de dignité, de solidarité et de justice sociale, les activités organisées pour cette population s'attacheront à créer de la convivialité entre les participants tout en tenant compte de la grande diversité de ces nouveaux arrivants tant socialement que culturellement. Des thématiques particulières pourraient être proposées auprès de ces agents sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leur nouvelle vie active (Pouvoir d'achat, logement, santé, etc....)

Les agents en inactivité de service et les titulaires de pensions de réversion

Les retraités sont toujours des agents statutaires. Pour prendre en compte la pyramide des âges de cette population de 3173 personnes, à savoir environ :

- 1219 de moins de 70 ans
- 810 entre 70 et 80 ans
- 789 entre 80 et 90 ans
- 356 de plus de 90 ans

Il est essentiel de poursuivre le développement d'activités diversifiées répondant à leurs attentes et contribuant à maintenir le lien social. Les inactifs sont acteurs et bénéficiaires des activités culturelles, sportives, de loisirs et du réseau solidaire de la CMCAS.

L'accueil des nouveaux retraités par la CMCAS et les SLV (réunion annuelle) est indispensable pour entretenir le lien avec les activités sociales que chaque bénéficiaire avait avant sa mise en inactivité de service.

Les activités sociales et de santé des IEG sont le seul espace où les retraités côtoient des actifs. Les employeurs ont œuvré pour les exclure de la valeur ajoutée qu'ils ont pourtant créé par leur travail. Ensemble actifs et inactifs, il nous appartient de mener la bataille et gagner des locaux pour leurs activités.

De même, la décision des employeurs de ne plus mettre les assistants sociaux des entreprises à leur disposition les fragilise à un moment de la vie où un soutien social est souvent nécessaire. L'élargissement des missions des assistants sociaux aux inactifs est à revendiquer en complément de nos structures.

La restauration méridienne

Bien que cette activité relève des besoins de l'exploitation et incombe aux employeurs, nous en assurons la promotion et nous soutenons que cette activité est une Activité Sociale à part entière.

Les restaurants CCAS de notre territoire sont des Institutions CCAS à part entière. Cependant cette dernière a délégué la gestion des locaux à notre CMCAS. En conséquence, la CMCAS est partie prenante des échanges autour des ouvertures et des fermetures de restaurants.

A ce titre la CMCAS Paris doit travailler en lien avec les restaurants CCAS pour y proposer des projets d'activité, en tenant compte de la spécificité du lieu évidemment, mais qui permettent aux salariés de se restaurer d'une manière plus agréable et plus conviviale que dans n'importe quel autre RIE (restaurant inter entreprises).

Aujourd'hui, le patronat a la volonté de transformer les restaurants CCAS en Restaurants Inter Entreprises dont la gestion est confiée à des groupes privés. La CCAS a la responsabilité et le devoir de s'opposer à cette casse de la restauration méridienne. Les salariés de la restauration CCAS doivent œuvrer dans des conditions de travail correctes. La CCAS a un devoir d'exemplarité en la matière. Les usagers, les élus des CMCAS et la CCAS n'ont pas d'autres alternatives que de travailler les dossiers ensemble pour combattre cette politique qui ne vise qu'à déposséder les électriciens et les gaziers d'une partie de leurs activités sociales.

De plus, nous devons également favoriser sur chaque site de travail la mise en place, là où elles n'existent pas, de CLU (Commission Locale d'Usagers) qui permettent de travailler sur la restauration méridienne en matière de qualité d'accueil, qualité de nourriture, prix, équilibre alimentaire, etc....

Le patrimoine

Pour répondre à des contraintes de trésorerie, le patrimoine des électriciens et des gaziers ne peut être bradé. Bien au contraire, le développement est à l'ordre du jour. Les richesses produites par les salariés des IEG doivent profiter à leurs activités sociales et non aux actionnaires. C'est à ce prix que le patrimoine doit être valorisé et développé pour l'intérêt général.

Notes personnelles

